



2024 - 2025

Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées de la Chaudière

Rapport Annuel



RAPPORT ANNUEL 2024-2025



Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées de la Chaudière

Édifice Appalaches, 3^e étage
233, boulevard Frontenac Ouest, bureau 302
Thetford Mines (Québec) G6G 6K2
(418) 335-1112
agencech@arfpc.ca | www.arfpc.ca

TABLE DES MATIÈRES

| | Page |
|---|------|
| LISTE DES TABLEAUX | vii |
| LISTE DES FIGURES | vii |
| AVIS DE CONVOCATION | 1 |
| ORDRE DU JOUR | 1 |
| MESSAGE DU PRÉSIDENT | 1 |
| PROCÈS-VERBAL DE L'AGA 2023-2024 | 2 |
| 1. À PROPOS DE L'AGENCE | 5 |
| 2. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE | 5 |
| 2.1 Les membres | 5 |
| 2.2 Les comités | 6 |
| 2.2.1 Le conseil d'administration | 6 |
| 2.2.2 Le comité exécutif | 6 |
| 2.3 L'équipe | 7 |
| 2.4 Le territoire et les conseillers forestiers accrédités | 8 |
| 2.4.1 Les groupements forestiers ayant un territoire défini | 9 |
| 2.4.2 Les conseillers forestiers pour l'ensemble du territoire | 9 |
| 2.5 Les activités du président et du personnel | 10 |
| 3. PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES | 11 |
| 3.1 Contributions en services par les partenaires | 11 |
| 3.2 Contributions financières par les partenaires | 12 |
| 3.2.1 Le MRNF | 12 |
| 3.2.2 L'industrie forestière | 12 |
| 4. LA CLIENTÈLE | 14 |
| 5. TRAVAUX SYLVIQUES RÉALISÉS | 15 |
| 5.1 Travaux sylvicoles : faits saillants | 16 |
| 6. VOLUMES RÉCOLTÉS | 18 |
| 7. AUTRES PROGRAMMES | 19 |
| 7.1 Programme de 2 milliards de plants | 19 |
| 7.2 Plan pour une économie verte 2030 | 19 |
| 8. PLAN D'ACTION POUR LA MOBILISATION DES BOIS | 20 |
| 8.1 Atteinte des volumes ciblés | 20 |
| 8.2 Démarche régionale de mobilisation des propriétaires à la récolte de bois | 20 |
| 9. PLAN D'ACTION DE L'AGENCE | 22 |
| 10. LES ACTIONS DU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR | 23 |
| 10.1 Reboisement de feuillus | 23 |
| 10.2 Plan d'orientation des ravages du sud de la Beauce - phase I | 23 |
| 10.3 Suivis de milieux humides sous conservation volontaire | 24 |
| 10.4 Déploiement des PAF bonifiés | 25 |
| 10.5 Projet pilote de forêt nourricière à Paroisse de Disraeli | 25 |
| 10.6 Activités de transfert de connaissances aux producteurs | 26 |
| 11. AUTRES ACTIVITÉS DE L'AGENCE | 27 |
| 11.1 Analyse de friches | 27 |
| 11.2 Réglementation sur l'abattage d'arbres | 27 |
| 11.3 Demandes de renseignements sylvicoles | 28 |
| 11.4 Bureau d'enregistrement des producteurs forestiers | 28 |
| ÉTATS FINANCIERS | 31 |

LISTE DES TABLEAUX

| | Page |
|--|------|
| Tableau 1. Valeur (\$) des contributions en services par les partenaires | 11 |
| Tableau 2. Contribution (\$) de l'industrie par type d'usine | 13 |
| Tableau 3. Contribution (\$) de l'industrie par MRC..... | 13 |
| Tableau 4. Volume (m ³) de bois acheté par l'industrie selon les groupes d'essences par MRC..... | 13 |
| Tableau 5. Répartition de l'aide financière moyenne attribuée aux propriétaires par conseiller forestier | 14 |
| Tableau 6. Répartition de l'aide financière moyenne par MRC | 14 |
| Tableau 7. Répartition des travaux sylvicoles par programme d'aide financière | 15 |
| Tableau 8. Volumes moyens récoltés par hectare pour les traitements sylvicoles réalisés dans les peuplements naturels et dans les plantations de résineux..... | 18 |
| Tableau 9. Cibles régionales et provinciales pour les volumes livrables de 2021 à 2024 (m ³) | 20 |
| Tableau 10. Bilan du plan d'action 2024-2025..... | 22 |
| Tableau 11. Nombre de cours offerts par mandataire et nombre de participants pour chaque formation donnée en 2024-2025..... | 26 |
| Tableau 12. Activités détaillées du bureau d'enregistrement en 2024-2025..... | 29 |

LISTE DES FIGURES

| | Page |
|--|------|
| Figure 1. Membres du conseil d'administration et nombre de présences aux réunions..... | 6 |
| Figure 2. Répartition des conseillers forestiers accrédités ayant un territoire défini dans la région de la Chaudière | 8 |
| Figure 3. Contributions (\$) de l'industrie par type d'usine et par année financière..... | 12 |
| Figure 4. Répartition de la superficie traitée (ha) par groupe de traitement | 16 |
| Figure 5. Répartition des sommes investies (\$) par groupe de traitement..... | 16 |
| Figure 6. Répartition de la superficie traitée (ha) par travaux commerciaux | 17 |
| Figure 7. Répartition des sommes versées (\$) par travaux commerciaux | 17 |
| Figure 8. Répartition des volumes (m ³) récoltés par travaux commerciaux | 18 |
| Figure 9. Nombre de dossiers de producteurs forestiers traités au Bureau d'enregistrement de la Chaudière par année financière | 28 |
| Figure 10. Nombre de producteurs forestiers inscrits sur le territoire de l'Agence et au Bureau d'enregistrement de la Chaudière au 31 mars par année financière | 29 |

AVIS DE CONVOCATION

Vous êtes convoqués à la 29^e assemblée générale annuelle des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière qui se tiendra le mercredi 18 juin 2025, à 10 h 30, à la salle du Conseil de la MRC des Appalaches, au 233, boulevard Frontenac Ouest, 2^e étage. Au plaisir de se rencontrer lors de votre assemblée!

Raymond Cimon

Raymond Cimon
Président



Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées de la Chaudière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Mot du président

5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 19 juin 2024
6. Suivi des résolutions de l'assemblée générale du 19 juin 2024
7. Présentation et adoption du rapport d'activité pour l'exercice terminé le 31 mars 2025
8. Présentation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2025
9. Nomination des auditeurs pour l'année 2025-2026
10. Approbation du budget pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026
11. Modification du règlement numéro 1 de l'Agence (règlement intérieur)
12. Modification du règlement numéro 5 sur le plan d'aménagement forestier dans l'Agence Chaudière
13. Élection des administrateurs pour l'année 2025-2026
 - 13.1. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection
 - 13.2. Élection des administrateurs
 - 13.2.1. Représentants du monde municipal (2 postes)
 - 13.2.2. Représentants des propriétaires forestiers (2 postes)
 - 13.2.3. Représentant des industries (1 poste)
14. Affaires nouvelles
15. Levée de l'assemblée

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Notre Agence a connu une année exceptionnelle à plusieurs égards. D'abord marquée par l'arrivée d'une nouvelle direction à la tête de l'équipe et l'intégration de nouveaux employés, cette année a été synonyme de renouveau et d'élan.

Nous avons également été mis à contribution pour piloter le comité sur l'optimisation de la gestion des Agences, mis sur pied à la demande de la ministre. De plus, nous avons accompagné la première fusion de deux groupements forestiers, en appliquant les procédures prévues dans le plan d'affaires que nous avons découvert et mis en œuvre ensemble.

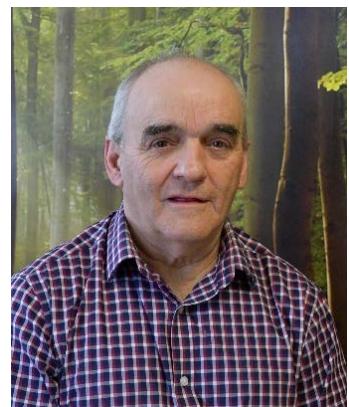
Par la suite, la ministre du MRNF a lancé des consultations à trois niveaux, organisées sous forme de chantiers, portant sur des enjeux majeurs tels que l'engagement des propriétaires forestiers, la mobilisation des bois et la réglementation en forêt privée. Le plan d'action issu de ces travaux sera présenté en juin sous forme de projet, afin d'être soumis à la consultation des organismes, avec l'objectif de déposer un plan final à l'automne.

Parallèlement, un nouveau projet de loi a été déposé en avril par la ministre, visant à remplacer la loi actuelle encadrant notamment le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, dans une perspective d'aménagement durable.

Malgré ce contexte chargé, nous avons mené à bien notre travail régulier avec constance et dévouement. Je remercie sincèrement l'équipe permanente de l'Agence pour l'excellence du travail accompli. Les conseillers ont investi l'ensemble des sommes allouées en sylviculture, répondant ainsi aux besoins concrets des propriétaires forestiers engagés.

Merci également aux administrateurs pour leur engagement au sein des différentes instances de l'Agence.

Bonne année forestière à toutes et à tous, en espérant que le nouveau projet de loi vienne résoudre les difficultés identifiées pour permettre l'atteinte d'une sylviculture réellement durable.



PROCÈS-VERBAL DE L'AGA 2023-2024

PROCÈS-VERBAL DE LA VINGT-HUITIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DE L'AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÉTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE

Mercredi 19 juin 2024

Procès-verbal de la vingt-huitième assemblée générale des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière, tenue le mercredi 19 juin 2024, à 10 h 30, sous la présidence de monsieur Raymond Cimon.

Sont présents :

| REPRÉSENTANTS | ORGANISMES |
|-------------------------|--|
| Membres délégués | |
| Sylvain Duchesneau | Laforêt, Coopérative de services forestiers |
| Caroline Houde | Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec |
| Jérôme Lapointe | Association des propriétaires de boisés de la Beauce |
| Éric Cliche | Association des propriétaires de boisés de la Beauce |
| Louis Villeneuve | Produits forestiers D&G. Ltée |
| Marco Guay | Mobilier Rustique |
| Raymond Cimon | MRC des Appalaches |
| Gilbert Breton | MRC de Lotbinière |
| Sylvain Cloutier | MRC Beauce-Centre |
| André Émery | Groupement forestier Chaudière |
| Gaston Martineau | Groupement forestier Lotbinière-Mégantic |

Invités

| | |
|---------------------|--|
| Christian Bédard | Ministère des Ressources naturelles et des Forêts |
| Serge Fournier | Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec |
| Rémi Morin | Arbosilva |
| Julie Gagné | Agence des forêts privées de la Chaudière |
| Marie-Lou Deschênes | Agence des forêts privées de la Chaudière |
| Anthony Avoine | Agence des forêts privées de la Chaudière |
| Claude Tremblay | Agence des forêts privées de la Chaudière |
| Alain Marcoux | Agence des forêts privées de la Chaudière |
| William Bergeron | Agence des forêts privées de la Chaudière |
| Rosalie Deblois | Agence des forêts privées de la Chaudière |

IL Y A QUORUM

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présente assemblée, ayant été dûment convoquée, est déclarée ouverte à 10 h 35, par le président, M. Raymond Cimon. Un mot de bienvenue est prononcé.

2. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

M. Raymond Cimon procède à la lecture de l'avis de convocation.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Une lecture de l'ordre du jour est faite par M. Raymond Cimon.

RÉSOLUTION 28-AG-193

concernant l'ordre du jour de l'assemblée du 19 juin 2024

Il est proposé par Marco Guay et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Mot du président
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 21 juin 2023
6. Suivi des résolutions de l'assemblée générale du 21 juin 2023
7. Présentation et adoption du rapport d'activité pour l'exercice terminé le 31 mars 2024
8. Présentation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2024
9. Nomination des auditeurs pour l'année 2024-2025
10. Approbation du budget pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025
11. Élection des administrateurs pour l'année 2024-2025
 - 11.1. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection
 - 11.2. Élection des administrateurs
 - 11.2.1. Représentants du monde municipal (2 postes)
 - 11.2.2. Représentants des propriétaires (2 postes)
 - 11.2.3. Représentants des industries (2 postes)
12. Affaires nouvelles
13. Levée de l'assemblée

Adoptée

4. MOT DU PRÉSIDENT

Le président dresse un bilan de l'année écoulée, marquée par plusieurs changements importants au sein de l'Agence, notamment le départ annoncé de la direction et l'arrivée de nouveaux employés pour assurer la relève. Il revient également sur la tournée provinciale du ministre qui a permis de mieux comprendre les réalités du milieu forestier, et dont les retombées sont attendues pour le renouvellement du programme en forêt privée.

Il évoque aussi les feux de forêt survenus au Québec qui ont mis en lumière l'importance stratégique des terres privées pour répondre aux besoins en approvisionnement des industriels. Il revient également sur certains enjeux rencontrés avec le Ministère, notamment en lien avec l'interprétation des modalités du programme de mobilisation des bois. Plus précisément, une autorisation a été obtenue pour devancer l'utilisation de fonds initialement gelés jusqu'à échéance, ce qui représentait une nouveauté dans le programme. Bien qu'une entente ait été conclue avec le Ministère pour permettre ce versement anticipé, seulement une partie des sommes convenues a été versée, ce qui a occasionné un compte à payer envers les conseillers forestiers en fin d'année.

Le président souligne également les réflexions en cours dans les MRC quant à l'encadrement réglementaire des coupes d'arbres, et réitere l'importance d'une application cohérente pour assurer des retombées positives sur la forêt.

Il remercie les membres du conseil d'administration pour leur engagement ainsi que l'équipe de l'Agence pour son travail remarquable. Il conclut en exprimant le souhait que les efforts de l'année, tant sur le plan stratégique que dans les représentations faites auprès du Ministère, portent leurs fruits dans le cadre de la nouvelle entente à venir.

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 21 JUIN 2023

RÉSOLUTION 28-AG-194

concernant l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 21 juin 2023

Il est proposé par Jérôme Lapointe et résolu unanimement d'adopter, avec dispense de lecture, le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 21 juin 2023.

Adoptée

6. SUIVI DES RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 JUIN 2023

Demande des partenaires de la forêt privée pour un nouveau Rendez-vous de la forêt privée.

Réponse du sous-ministre le 13 décembre 2023

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts nous informe que, considérant la tenue des tables de réflexions sur l'avenir des forêts à l'hiver 2024, l'organisation d'un Rendez-vous ou d'un sommet sur la forêt privée sera reportée.

7. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

Mme Marie-Lou Deschênes présente l'ensemble des réalisations de la dernière année. Elle mentionne que le rapport d'activité sera publié sur le site Web de l'Agence.

M. Anthony Avoine, responsable multiressources, fait une présentation sur le déploiement des PAF bonifiés et le suivi de milieux humides. Une période de questions a eu lieu par la suite.

RÉSOLUTION 28-AG-195

concernant l'adoption du rapport d'activité pour l'année 2023-2024

Il est proposé par Éric Cliche et résolu unanimement, d'adopter le rapport d'activité 2023-2024 de l'Agence.

Adoptée

8. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

M. Raymond Cimon résume les principales informations contenues dans les états financiers. Il souligne qu'ils ont été présentés par Mme Manon Lehoux, de la firme RCGT, lors de la réunion du conseil d'administration précédent l'AGA.

9. NOMINATION DES AUDITEURS POUR L'ANNÉE 2024-2025

RÉSOLUTION 28-AG-196

concernant la nomination des auditeurs pour l'année 2024-2025

Il est proposé par Marco Guay et résolu unanimement de retenir, pour la vérification comptable de l'exercice 2024-2025, les services de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton.

Adoptée

10. APPROBATION DU BUDGET POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2025

M. Raymond Cimon présente le budget prévisionnel de l'Agence pour l'année 2024-2025. Ce budget ne représente pas l'ensemble des activités de l'Agence, mais celles qui sont en lien avec le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP).

Une source de revenus n'apparaît pas dans le budget :

- Montant à confirmer provenant de la répartition provinciale du budget annoncé par le MRNF le 15 mars 2024. C'est un budget supplémentaire de 147 M \$ pour poursuivre les investissements sylvicoles en forêt privée afin de soutenir l'approvisionnement des usines de transformation du bois.

RÉSOLUTION 28-AG-197

concernant l'adoption du budget prévisionnel pour l'année financière 2024-2025

Il est proposé par Gaston Martineau et résolu unanimement d'adopter le budget prévisionnel pour l'année financière 2024-2025, tel que présenté.

Adoptée

11. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS POUR L'ANNÉE 2024-2025

11.1 NOMINATION DU PRÉSIDENT ET DU SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

RÉSOLUTION 28-AG-198

concernant la nomination du président et du secrétaire d'élection

Il est proposé par Jérôme Lapointe de nommer Marie-Lou Deschênes, présidente d'élection et Julie Gagné, secrétaire d'élection.

Adoptée

11.2 ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

11.2.1 Représentants du monde municipal (2 postes)

Pour cette catégorie, 2 postes sont vacants et sont donc en élection : Jean Audet et Jean-Marc Doyon ont été désignés, par résolution, suivant le processus décrit à l'article 16.03 du Règlement no 1 de l'Agence. Ces deux personnes sont déclarées élues.

11.2.2 Représentants des producteurs forestiers (2 postes)

Pour cette catégorie, 2 postes sont vacants et sont donc en élection : Jérôme Lapointe et Gaston Martineau ont été désignés, par résolution, suivant le processus décrit à l'article 16.03 du Règlement no 1 de l'Agence. Ces deux personnes sont déclarées élues.

11.2.3 Représentants des industries (2 postes)

Pour cette catégorie, un poste a été comblé par M. André Émery pour les Industries Picard & Poulin Inc. M. Émery est déclaré élu parce que la résolution a été reçue par l'Agence.

RÉSOLUTION 28-AG-199

concernant l'élection des administrateurs pour l'année 2024-2025

Il est proposé par Caroline Houde, appuyé par Gilbert Breton et résolu unanimement d'entériner l'élection des personnes ci-haut mentionnées.

Adoptée

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1 Gaston Martineau

M. Martineau souhaite obtenir de l'information sur la répartition provinciale du montant de 147 millions récemment annoncé. M. Cimon indique qu'il souhaite que 10 % de l'enveloppe soit attribuée à notre territoire, considérant la contribution importante de celui-ci à l'approvisionnement de l'industrie. À ce jour, la répartition provinciale n'a pas encore été communiquée.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 28-AG-200

concernant la clôture de l'assemblée

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Éric Cliche et résolu unanimement, de lever l'assemblée à 11 h 53.

Adoptée

Raymond Cimon
Président

Marie-Lou Deschênes
Secrétaire

1. À PROPOS DE L'AGENCE

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière est issue des décisions du Sommet sur la forêt privée tenue en 1995. Elle a pour mandat d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire dans une perspective d'aménagement durable, et ce, en concertation avec ses principaux partenaires, soit les producteurs forestiers, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), l'industrie forestière et le monde municipal.

Le territoire de l'Agence est constitué de toutes les petites forêts privées (402 989 hectares) et se situe dans la région administrative de Chaudière-Appalaches. Les MRC de Lotbinière, La Nouvelle-Beauce, Beauce-Centre, des Appalaches et Beauce-Sartigan délimitent le territoire administratif de l'Agence. Cette dernière occupe une superficie totale, toutes vocations confondues, de 756 971 hectares (7 570 km²).

Pour réaliser son mandat, l'Agence s'appuie sur son plan de protection et de mise en valeur des forêts privées (PPMV) de la région Chaudière et par l'administration de plusieurs programmes d'aide financière s'adressant aux producteurs forestiers.

2. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

2.1 Les membres

L'Agence réalise plusieurs mandats en concertation avec ses partenaires qui se divisent en trois catégories de membres : le monde municipal, les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois, ainsi que les organismes reconnus de producteurs forestiers.

Monde municipal (38 membres) :

- MRC Beauce-Centre
- MRC Beauce-Sartigan
- MRC des Appalaches
- MRC La Nouvelle-Beauce
- MRC Lotbinière
- Municipalité d'Adstock
- Municipalité de Frampton
- Municipalité d'Irlande
- Municipalité de Kinnear's Mills
- Municipalité de la Paroisse de Disraeli
- Municipalité de Lotbinière
- Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun
- Municipalité de Sacré-Coeur-de-Jésus
- Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande
- Municipalité de Saint-Agapit
- Municipalité de Saint-Benoît-Labre
- Municipalité de Sainte-Agathe-de-Lotbinière
- Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce
- Municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière
- Municipalité de Saint-Flavien
- Municipalité de Saint-Fortunat
- Municipalité de Saint-Frédéric
- Municipalité de Sainte-Hénédine
- Municipalité de Saint-Elzéar
- Municipalité de Sainte-Praxède
- Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset
- Municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf
- Municipalité de Saint-Jules
- Municipalité de Saint-Julien
- Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon
- Municipalité de Sainte-Marguerite
- Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne
- Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton
- Municipalité de Saints-Anges
- Municipalité de Val-Alain
- Ville de Sainte-Marie
- Ville de Saint-Georges
- Ville de Thetford Mines

Au cours de l'année 2024-2025, l'Agence comptait 61 membres. Une cotisation annuelle de 25 \$ est demandée, à l'exception des membres d'office (13) qui en sont exemptés.

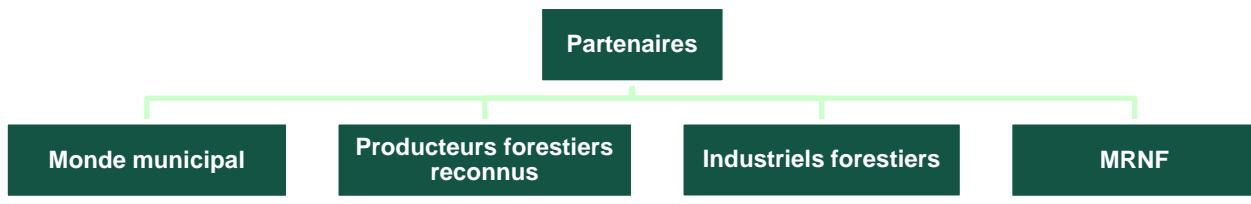
| Organisations reconnues de propriétaires forestiers (8 membres) : | Membres office – industries (13 membres) : | Membres associés (2 membres) : |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Laforêt, Coopérative de services forestiers - Groupement agro-forestier de Lotbinière-Mégantic inc. - Groupement forestier et agricole de Beauce Sud inc. - Groupement forestier Chaudière inc. - Groupement forestier du sud de Dorchester inc. - Association des propriétaires de boisés de la Beauce - Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec - Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec | <ul style="list-style-type: none"> - Bois Franc-Nord inc. - Carrier & Bégin inc. - Clermont Hamel Ltée - Jules Martineau (Scierie Jules Martineau) - Les Produits Forestiers D.G. Ltée (Saint-Côme-Linière) - Maibec inc. (Saint-Théophile) - Mobilier Rustique (Beauce) inc. - Scierie Alexandre Lemay & Fils inc. - Scierie BP inc. - Scierie Lauzé inc. - Les Industries Picard & Poulin inc. - Scierie Lemieux & Fils inc. - Scierie Bois PR Lumber | <ul style="list-style-type: none"> - Arbosilva inc. - Services forestiers François Martel |

2.2 Les comités

2.2.1 Le conseil d'administration

Le conseil d'administration est formé des quatre partenaires de l'Agence. Les administrateurs participent au suivi des dossiers et voient à leur cheminement. Chaque membre joue un rôle important dans le fonctionnement des affaires courantes de l'Agence.

Le conseil d'administration s'est réuni à neuf (9) reprises au cours de la dernière année. L'orientation des réflexions et les décisions prises s'arriment essentiellement avec le développement durable des ressources du milieu forestier régional.



| | | | |
|------------------------|--------------------------|------------------------|--------------------------|
| Jean Audet : 3/9 | Sylvain Duchesneau : 8/9 | Marco Guay : 9/9 | Christian Bédard : 9/9 |
| Gilbert Breton : 8/9 | Gaston Martineau : 6/6 | Louis Villeneuve : 9/9 | Sylvain Lamontagne : 6/9 |
| Sylvain Cloutier : 8/9 | Caroline Houde : 9/9 | André Émery : 8/9 | |
| Jean-Marc Doyon : 1/9 | Jérôme Lapointe : 7/9 | | |

Figure 1. Membres du conseil d'administration et nombre de présences aux réunions

2.2.2 Le comité exécutif

Le mandat du comité exécutif est d'analyser toutes questions aux fins de recommandations pour le conseil d'administration. Aucune réunion n'a eu lieu cette année

Les membres du comité exécutif et officiers sont :

- Raymond Cimon, président
- André Emery, vice-président
- Marie-Lou Deschênes, secrétaire-trésorière
- Caroline Houde, administratrice
- Christian Bédard, administrateur
- Marco Guay, administrateur
- Sylvain Duchesneau, administrateur

2.3 L'équipe



Marie-Lou Deschênes,
Ingénierie forestière,
Directrice



Julie Gagné,
Agente administrative et responsable
du Bureau d'enregistrement



Claude Tremblay,
Agente de secrétariat



Elvina Alphna Mekui Me Kemoe
Assistante en géomatique



Anthony Avoine,
Biogiste,
Coordonnateur multiressources



Mathieu Genest,
Ingénieur forestier,
Responsable technique

William Bergeron (ingénieur forestier) et Rosalie Deblois (technicienne forestière) ont aussi fait partie de l'équipe pendant quelques mois de l'année 2024-2025.

2.4 Le territoire et les conseillers forestiers accrédités

L'Agence a accrédité 10 conseillers forestiers. Ceux-ci offrent des services et un support technique aux producteurs forestiers reconnus. Il y a des conseillers forestiers indépendants et, sur des territoires délimités, les groupements forestiers. La compagnie Domtar intervient uniquement sur ses propres propriétés forestières.

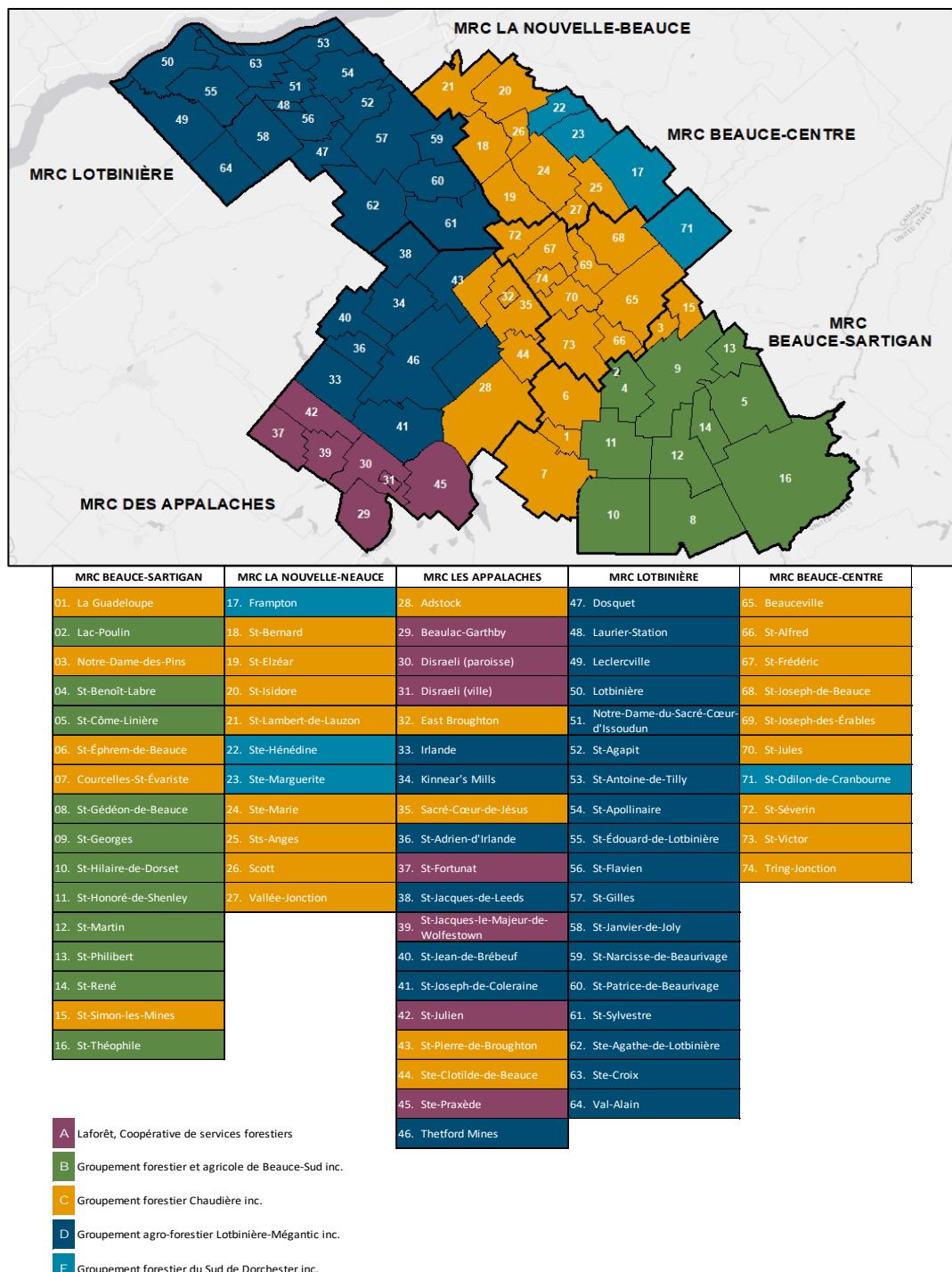


Figure 2. Répartition des conseillers forestiers accrédités ayant un territoire défini dans la région de la Chaudière

2.4.1 Les groupements forestiers ayant un territoire défini

Laforêt, Coopérative de services forestiers

115, rue Principale
Ham Nord (Québec) G0P 1A0
819-344-2232 | laforet@laforet.coop

Groupement forestier et agricole de Beauce-Sud inc.

34, 4^e Rue Ouest
Saint-Martin (Québec) G0M 1B0
418-382-5068 | info@gfbeause.com

Groupement forestier Chaudière inc.

356, rue Principale
Saint-Victor (Québec) G0M 2B0
418-588-6674 | info@gfbeause.com

Groupement agro-forestier de Lotbinière-Mégantic inc.

2622, rue Saint-Pierre
Sainte-Agathe-de-Lotbinière (Québec) G0S 2A0
418-599-2828 | lotmeg@coopsteagathe.com

Groupement forestier du Sud de Dorchester inc.

1506, 25^e Avenue
Saint-Prosper (Québec) G0M 1Y0
418-594-8208 | dorchest@gfsdinc.com

2.4.2 Les conseillers forestiers pour l'ensemble du territoire

Arbosilva inc.

1120, rue Lallier
Thetford Mines (Québec) G6H 2M6
418-281-0716 | remi.morin@arbosilva.com

Association des propriétaires de boisés de la Beauce

3500, boul. Dionne
Saint-Georges (Québec) G5Y 3Y9
418-228-5110 | apbb@apbb.qc.ca

Conseillers forestiers de la région de Québec inc.

6021, Boul Wilfrid-Hamel, Bureau 200
L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 2H3
367-777-0555 | cfrq@cfrq.ca

Services forestiers François Martel

6691, rue Salaberry
Lac-Mégantic (Québec) G6B 1K2
819-583-2078 | francois.martel@servicesforestiers.ca

2.5 Les activités du président et du personnel

Au cours de l'année 2024-2025, le président ainsi que le personnel de l'Agence se sont impliqués dans différents dossiers, activités de concertation, support, réseautage et formations, tels que :

Concertation, support et réseautage :

- Comité de développement agroalimentaire des Appalaches (CDAA)
- Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA)
- Plan régional de développement des milieux humides et hydriques (PRMH) de la MRC de Lotbinière
- Table de concertation OBV du Chêne
- Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau (FAQE)
- Table des Agences – MRNF
- Table du ministre de la forêt privée
- Groupe de travail sur les nerpruns envahissants
- Table nationale de réflexion sur l'avenir des forêts
- Rencontre regroupant les présidents et les directeurs des conseillers forestiers, l'objectif étant l'importance d'avoir une bonne communication entre professionnels
- Visite terrain pour projet pilote sur la préparation de terrain
- Rencontre avec la ministre pour discuter de l'émission des permis d'abattage d'arbres
- Participation aux trois chantiers de la forêt privée-Ateliers de travail
- Rendez-vous forestier
- Comité d'uniformisation et d'optimisation des agences
- Rencontre suivi plantations feuillues (CERFO)
- Rencontres nouvelle municipalité Courcelles-St-Évariste (MRNF)
- Rencontre pour les PAF bonifiés
- Rencontre d'information sur l'épidémie de TBE en forêt privée (DGAB)
- Rencontre processus d'analyse des demandes de boisement de friches (MRNF)
- Rencontre problématique de qualité des plants d'une pépinière (MRNF)
- Rencontres longicorne brun de l'épinette (ACIA et MRNF)

- Rencontre développement projet avec l'Université Laval : Impact des activités humaines passées, présentes et futures sur les tourbières des Basses-Terres du Saint-Laurent : en chemin vers une gestion durable
- Rencontre évaluation des besoins en aménagement des cédrières en lien avec le projet de l'Université Laval
- Rencontre sur la recommandation du coroner suite au décès survenu à Stoneham (MRNF et comité de transfert de connaissances)
- Rencontre APBB-Volet transfert de connaissances
- Rencontre Plan climat-MRC des Appalaches
- Rencontres sur la simplification de la reconnaissance du producteur forestier et la fermeture des bureaux d'enregistrement (MRNF)
- Rencontres conseillers forestiers

Formations :

- Utilisation des parcelles de traçabilité du bois en forêt privée en lien avec la conformité à EUDR
- Colloque sur l'eau RAPPEL
- Formation Identification des milieux humides boisés
- Formation sur les ressources humaines (en ligne)
- Rendez-vous de la connaissance en aménagement forestier durable (Lidar-IA et modélisation)
- Formation sur la gouvernance d'OBNL (CRECA)
- Formation OIFQ sur l'intelligence artificielle (IA)
- Formation comprendre la diversité et en faire sa force
- Rendez-vous de la connaissance en aménagement forestier durable (changements climatiques)
- Rendez-vous de la connaissance en aménagement forestier durable (Silva 21, réalités changeantes)
- Formation microforêt en ville et solution pour sites miniers



3. PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

L'Agence administre plusieurs programmes d'aide financière, dont le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP), qui vise à promouvoir l'aménagement forestier et à financer des travaux sylvicoles. Les ressources qui sont nécessaires au fonctionnement de l'Agence et à la vérification opérationnelle des travaux réalisés par les conseillers forestiers accrédités sont soutenues financièrement par ce programme.

3.1 Contributions en services par les partenaires

L'implication des partenaires est essentielle pour l'avancement des dossiers mis de l'avant par l'Agence. Leur participation en services, en temps et en frais encourus pour les réunions correspond à un montant de 69 120 \$.

Tableau 1. Valeur (\$) des contributions en services par les partenaires

| Partenaires | Participation au conseil d'administration (\$) | Participation aux autres comités et services (\$) | Total (\$) |
|---|---|--|---------------|
| Ministère des Ressources naturelles et des Forêts | 6 000 | - | 6 000 |
| MRC Beauce-Sartigan | 400 | - | 400 |
| MRC La Nouvelle-Beauce | 1 200 | - | 1 200 |
| MRC des Appalaches | 3 600 | 29 120 ¹ | 32 720 |
| MRC de Lotbinière | 3 200 | - | 3 200 |
| MRC Beauce-Centre | 3 200 | - | 3 200 |
| Laforêt, Coopérative de services forestiers | 3 200 | - | 3 200 |
| Groupement agro-forestier Lotbinière-Mégantic | 2 400 | - | 2 400 |
| Association des propriétaires de boisés de la Beauce | 2 800 | - | 2 800 |
| Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec | 3 600 | - | 3 600 |
| Produits forestiers D&G Ltée - Mobilier Rustique Inc.- Les Industries Picard et Poulin Inc. | 10 400 | - | 10 400 |
| Total | 40 000 | 29 120 | 69 120 |

1. L'Agence est logée gracieusement par la MRC des Appalaches. Un montant de 29 120 \$ représente la valeur annuelle du loyer.

3.2 Contributions financières par les partenaires

3.2.1 Le MRNF

Le MRNF attribue annuellement à l'Agence un financement pour la réalisation de travaux sylvicoles par l'entremise des conseillers forestiers accrédités. En 2024-2025, ce montant s'élevait à 5 276 838 \$.

3.2.2 L'industrie forestière

La liste suivante représente les 27 usines ayant versé leur contribution financière pour l'achat de bois en forêt privée de notre territoire

- Amex Bois Franc inc.
- Armand Duhamel & Fils inc.
- Blanchette & Blanchette inc.
- Bois Cargault inc.
- Bois Daaquam inc.
- Bois LIB inc.
- Carrier & Bégin inc.
- Champeau Mégantic
- Clermont Hamel Ltée
- Domtar inc.
- Entreprise forestière Lambert inc.
- Fontaine inc.
- Groupe NBG inc.
- Industriel Maibec inc. St-Théophile
- La Menuiserie d'East Angus inc.
- Le Spécialiste du bardage de cèdre inc.
- Les Bois Poulin inc.
- Les Industries Picard et Poulin inc.
- Mobilier Rustique (Beauce) inc.
- Multibois F.L. inc.
- Produits forestiers Arbec inc.
- Produits forestiers D&G Ltée
- René Bernard inc.
- Scierie Alexandre Lemay & Fils inc.
- Scierie Lapointe et Roy Ltée
- Stella Jones inc.
- Vexco inc.

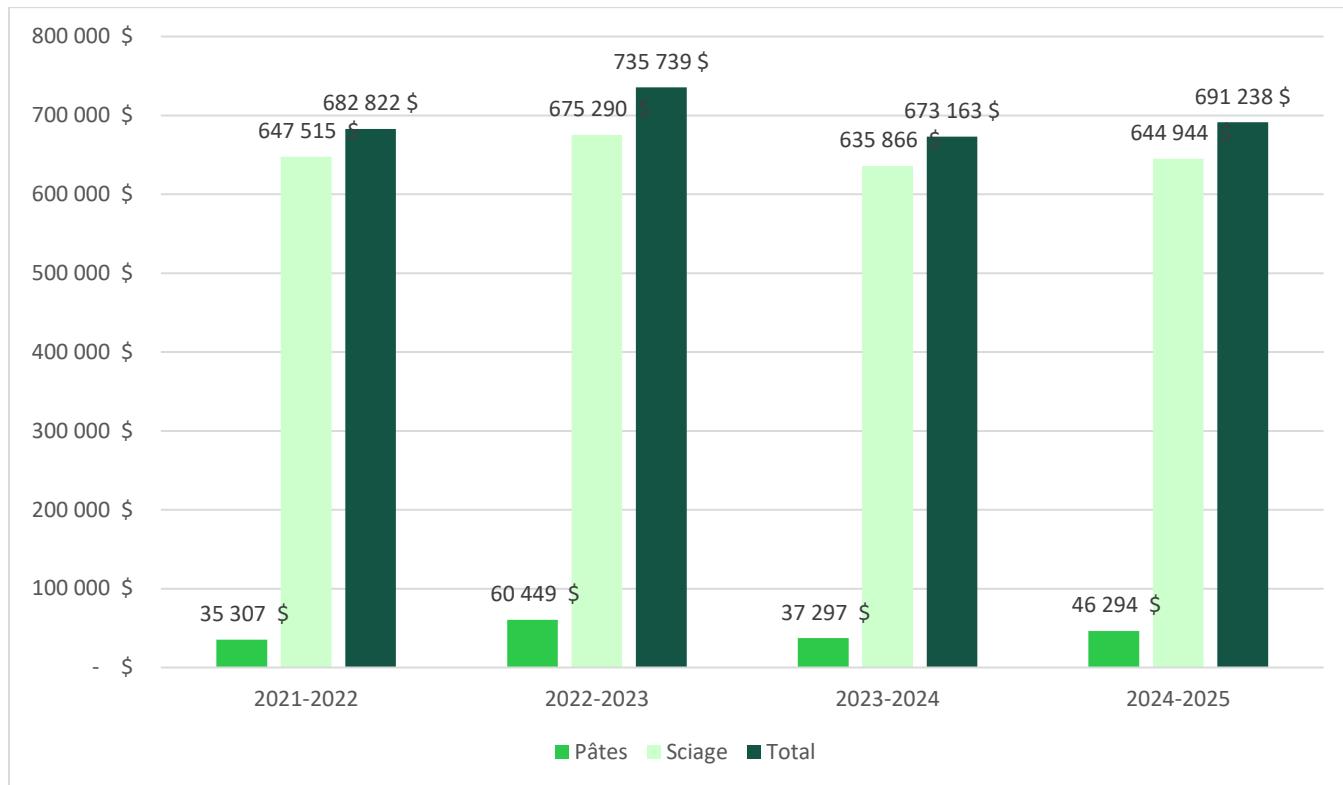


Figure 3. Contributions (\$) de l'industrie par type d'usine et par année financière

Tableau 2. Contribution (\$) de l'industrie par type d'usine

| Type d'usine | Contribution (\$) | Pourcentage (%) |
|--------------------------|-------------------|-----------------|
| Usines de sciage | 644 944 | 93 |
| Usines de pâte et papier | 46 294 | 7 |
| Total | 691 238 | 100 |

Tableau 3. Contribution (\$) de l'industrie par MRC

| MRC | Valeur (\$) | Pourcentage (%) | Déférence 2023 (%) |
|--------------------------------------|----------------|-----------------|--------------------|
| MRC des Appalaches | 203 461 | 29 | 0 |
| MRC de Beauce-Sartigan | 210 373 | 30 | 0 |
| MRC Lotbinière | 57 527 | 8 | 0 |
| MRC de La Nouvelle-Beauce | 73 860 | 11 | -1 |
| MRC Beauce-Centre | 131 738 | 19 | + 1 |
| Plan conjoint de l'APBB ¹ | 14 239 | 2 | -1 |
| Erreur de MRC encaissé | 40 | 0 | - |
| Total | 691 238 | 100 | -1 |

¹Achats provenant du territoire du plan conjoint mais dont la provenance par MRC n'est pas détaillée.

Tableau 4. Volume (m³) de bois acheté par l'industrie selon les groupes d'essences par MRC

| MRC | SE (m ³) | THO (m ³) | PIB-PIR (m ³) | AR (m ³) | FM (m ³) | FD (m ³) | Total (m ³) |
|---|----------------------|-----------------------|---------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-------------------------|
| MRC des Appalaches | 167 443 | 6 633 | 1 763 | 528 | 11 557 | 15 538 | 203 461 |
| MRC de Beauce-Sartigan | 185 869 | 19 033 | 2 563 | 131 | 1 940 | 837 | 210 373 |
| MRC Lotbinière | 42 360 | 3 131 | 292 | 830 | 6 679 | 4 235 | 57 527 |
| MRC de La Nouvelle-Beauce | 62 482 | 5 296 | 1 517 | 362 | 2 313 | 1 890 | 73 860 |
| MRC Beauce-Centre | 118 045 | 7 627 | 2 084 | 62 | 2 265 | 1 655 | 131 738 |
| Sous-total | 576 199 | 41 721 | 8 219 | 1 912 | 24 753 | 24 154 | 676 959 |
| Plans conjoints ¹ | 0 | 0 | 0 | 0 | 8 675 | 5 564 | 14 239 |
| Erreur de MRC encaissé | | | | | | | 40 |
| Total (m³) | 576 199 | 41 721 | 8 219 | 1 912 | 33 428 | 29 718 | 691 238 |
| Possibilité forestière (m ³ /an) | 582 407 | | 139 436 | | 219 767 | 419 098 | 1 360 708 |
| Possibilité forestière (%) | 99 | | 47 | | 11 | 6 | 51 |

¹Achats provenant du territoire du plan conjoint mais dont la provenance par MRC n'est pas détaillée.

Légende : SE = Sapin-épinette
THO = Thuya de l'Est

PIB-PIR = Pin blanc-Pin rouge
AR = Autres résineux

FM = Peuplier, tremble
FD = Feuillu mélangé

4. LA CLIENTÈLE

Ce sont 676 propriétaires forestiers qui ont bénéficié du PAMVFP, du programme PEV 2030 et du programme de PAF bonifiés. Ce nombre représente un peu moins de 16 % des 4 283 producteurs forestiers reconnus sur l'ensemble du territoire de l'Agence en date du 31 mars 2025 (Tableau 5).

L'aide financière moyenne par propriétaire est passée de 7 951 \$ en 2023 à 8 339 \$ en 2024, ce qui représente une augmentation de près de 5 %.

Tableau 5. Répartition de l'aide financière moyenne attribuée aux propriétaires par conseiller forestier

| Conseiller forestier | Nombre de propriétaires | Aide financière moyenne (\$) | Total (\$) |
|--|-------------------------|------------------------------|------------------|
| Groupement agro-forestier de Lotbinière-Mégantic | 104 | 9 024 | 938 500 |
| Groupement forestier Chaudière | 123 | 9 512 | 1 169 927 |
| Groupement forestier de Beauce-Sud | 141 | 8 685 | 1 224 575 |
| Groupement forestier de Dorchester | 14 | 6 390 | 89 458 |
| Laforêt, Coopérative de services forestiers | 44 | 9 089 | 399 936 |
| Association des propriétaires de boisés de la Beauce | 190 | 6 666 | 1 266 631 |
| Arbosilva | 9 | 10 352 | 93 167 |
| Services forestiers François Martel | 6 | 7 741 | 46 445 |
| Conseillers forestiers de la région de Québec | 55 | 8 948 | 492 125 |
| Domtar | 1 | N/A | 29 309 |
| Total | 678 | 8339 | 5 750 072 |

La répartition des investissements par MRC n'a pas connu de variation significative par rapport à l'an dernier (Tableau 6).

Tableau 6. Répartition de l'aide financière moyenne par MRC

| MRC | Nombre de propriétaires | Aide financière moyenne (\$) | Total (\$) | Total (%) |
|--------------------|-------------------------|------------------------------|------------|-----------|
| Beauce-Sartigan | 232 | 8 448 | 1 959 928 | 34 |
| La Nouvelle-Beauce | 68 | 7 681 | 522 290 | 9 |
| Les Appalaches | 221 | 9 186 | 2 030 001 | 35 |
| Lotbinière | 52 | 9 188 | 477 780 | 8 |
| Beauce-Centre | 105 | 7 239 | 760 074 | 13 |

5. TRAVAUX SYLVIQUE RÉALISÉS

Tableau 7. Répartition des travaux sylvicoles par programme d'aide financière

¹Cela exclu le nombre de plants dans la colonne ha.

| Type de travaux | Programme d'aide à la forêt privée | | PEV 2030 | | PAF bonifiés | | Total | |
|--|------------------------------------|------------------|---------------------|---------------|--------------|--------------|-------------------------|------------------|
| | ha | \$ | ha | \$ | Unité | \$ | Unité | \$ |
| PAF bonifiés | - | - | - | - | 3 | 2 250 | 3 | 2 250 |
| Préparation de terrain (gr. 05) | 559 | 632 051 | - | - | - | - | 559 | 632 051 |
| Reboisement (gr. 06) | | | | | | | | |
| Plantation | 1 054 218 plants | 660 794 | - | - | - | - | 1 054 218 plants | 660 794 |
| Regarni | 12 380 plants | 9 251 | 4 275 plants | 3 099 | - | - | 16 655 plants | 12 351 |
| Transport | - | 13 698 | - | 86 | - | - | - | 13 784 |
| Sous-total | 1 066 598 plants | 683 744 | 4 275 plants | 3 185 | - | - | 1 070 873 plants | 686 929 |
| Entretien de plantation (gr. 07) | 947 | 1 951 701 | 20 | 38 997 | - | - | 967 | 1 990 698 |
| Travaux non commerciaux (gr. 08) | | | | | | | | |
| Dégagement de peuplement naturel | 34 | 72 270 | - | - | - | - | 34 | 72 270 |
| Éclaircie précommerciale systématique | 25 | 45 784 | - | - | - | - | 25 | 45 784 |
| Sous-total | 60 | 118 054 | - | - | - | - | 60 | 118 054 |
| Travaux commerciaux (gr. 09) | | | | | | | | |
| Première éclaircie commerciale résineuse de peuplement naturel | 69 | 108 615 | - | - | - | - | 69 | 108 615 |
| Première éclaircie commerciale résineuse de plantation | 684 | 1 001 586 | - | - | - | - | 684 | 1 001 586 |
| Deuxième éclaircie commerciale résineuse de plantation | 238 | 227 356 | - | - | - | - | 238 | 227 356 |
| Éclaircie commerciale autres résineux | 9 | 11 701 | - | - | - | - | 9 | 11 701 |
| Éclaircie commerciale de feuillus d'ombre | 5 | 7 545 | - | - | - | - | 5 | 7 545 |
| Jardinage de résineux | 9 | 10 665 | - | - | - | - | 9 | 10 665 |
| Jardinage de feuillus d'ombre | 164 | 235 457 | - | - | - | - | 164 | 235 457 |
| Coupe progressive | 178 | 203 757 | - | - | - | - | 178 | 203 757 |
| Coupe progressive de feuillus d'ombre | 4 | 5 747 | - | - | - | - | 4 | 5 747 |
| Coupe de récupération | 23 | 17 639 | - | - | - | - | 23 | 17 639 |
| Martelage | 516 | 112 956 | - | - | - | - | 516 | 112 956 |
| Aide technique à la mobilisation des bois | 1 178 | 377 069 | - | - | - | - | 1 178 | 377 069 |
| Sous-total | 3 078 | 2 320 091 | - | - | - | - | 3 078 | 2 320 091 |
| Total¹ | 4 644 | 5 705 641 | 20 | 42 182 | 3 | 2 250 | 4 664 | 5 750 072 |

5.1 Travaux sylvicoles : faits saillants

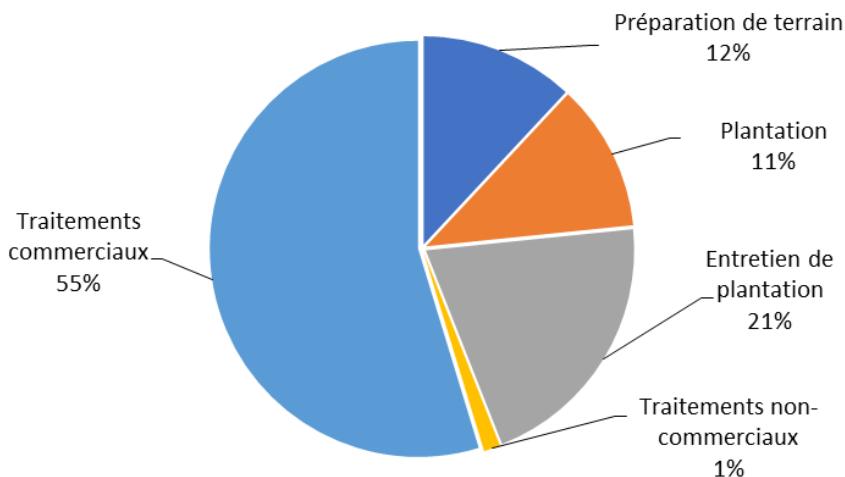


Figure 4. Répartition de la superficie traitée (ha) par groupe de traitement

- Les travaux commerciaux représentent 55 % des superficies traitées;
- Par rapport à 2023 :
 - Les superficies traitées en travaux en chaîne (Gr.05-06-07) ont connu une hausse de 28 %.
 - Le reboisement est plus élevé de 157 578 plants, soit environ 79 ha supplémentaires.
- Depuis 5 ans (2020), les travaux en chaîne ont connu une hausse de 878 ha (+ 74 %).

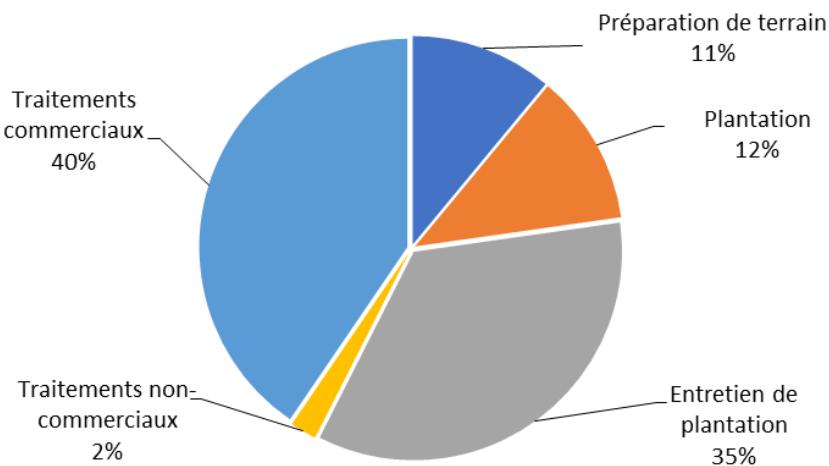


Figure 5. Répartition des sommes investies (\$) par groupe de traitement

- Cette année, la proportion des sommes investies dans les travaux commerciaux a diminué d'environ 3 %. L'an dernier, elle avait augmenté de 2 %;
- Les travaux en chaîne représentent cette année 57 % des sommes investies, soit 3 295 894 \$. C'est 94 % de plus qu'en 2020 (+ 1 597 949 \$) et 32 % de plus qu'en 2022 (+ 798 575 \$).

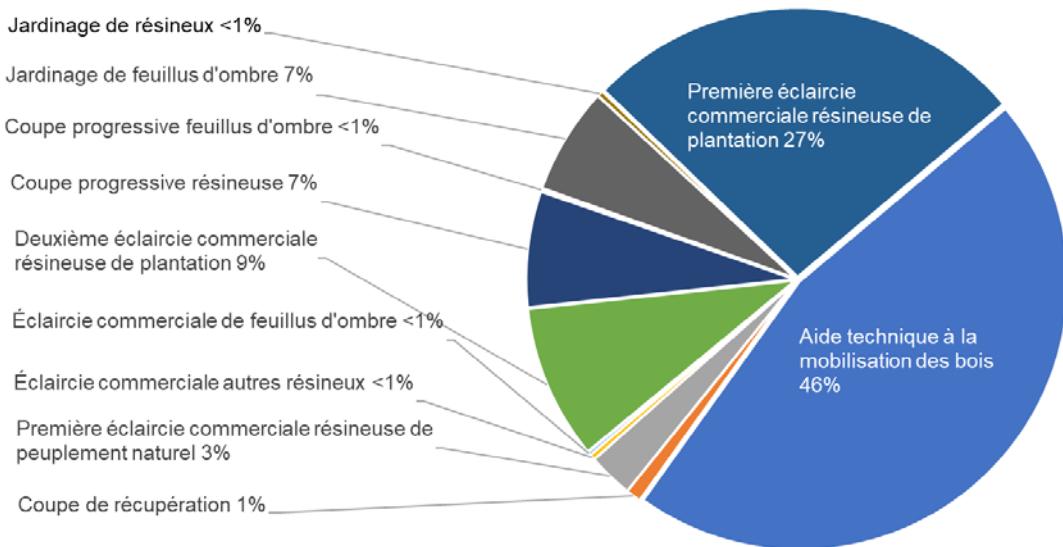


Figure 6. Répartition de la superficie traitée (ha) par travaux commerciaux

- La 1^{re} éclaircie commerciale résineuse de plantation représente 27 % des superficies traitées en travaux commerciaux, ce qui demeure stable par rapport à 2023. La plus grande augmentation se trouve dans la 2^e éclaircie, qui passe de 5 % à 9 % des superficies traitées en 2024.
- Le martelage (516 ha en 2024) est exclu de ces statistiques.

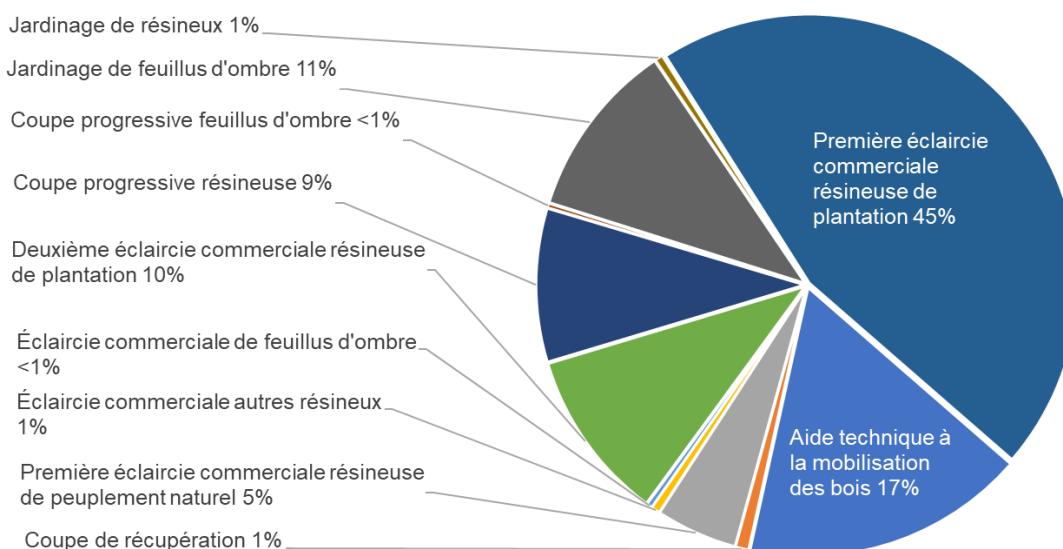


Figure 7. Répartition des sommes versées (\$) par travaux commerciaux

- La 1^{re} éclaircie commerciale en plantation (SEPM) représente 45 % des sommes investies en travaux commerciaux, ce qui demeure stable par rapport à 2023.
- L'ATMB représente 17 % des sommes investies en travaux commerciaux, soit une diminution de 2 % par rapport à 2023.
- Le martelage est exclu de ces statistiques. Il représente 5 % (112 955,51 \$) des sommes investies en travaux commerciaux.

6. VOLUMES RÉCOLTÉS

Les volumes récoltés pour les traitements sylvicoles réalisés dans des peuplements naturels et dans des plantations de résineux sont indiqués dans le Tableau 8. Ces données découlent de l'information contenue dans les rapports d'exécution produits par les conseillers forestiers. Cette année, un volume additionnel de 14 542 m³ a été récolté par rapport à 2023 (+6.9 %).

De 2023-2024 à 2024-2025 :

Première éclaircie commerciale (1^{re} EC) résineuse de plantation :

La superficie traitée est passée de 615 ha à 684 ha (hausse de 11 %) et un volume moindre de 4 935 m³ a été récolté (diminution de 12 %). Cette année, la 1^{re} EC résineuse de plantation représente 76 % des superficies en éclaircie de plantation.

Deuxième éclaircie commerciale (2^e EC) de plantation :

La superficie traitée a doublé pour une deuxième année de suite, passant de 120 ha à 238 ha. Un volume supplémentaire de 8 512 m³ a été récolté, pour un total de 15 868 m³ (hausse de 116 %). Cela représente 7 % du volume provenant de travaux subventionnés. Cette année, la 2^e EC résineuse de plantation représente 26 % des superficies et 30 % des volumes récoltés en éclaircie de plantation (hausse de 62 % en volume et de 71 % en superficie).

Travaux d'éducation de peuplements feuillus :

La superficie traitée est passée de 201 ha à 174 ha (diminution de 13 %).

Tableau 8. Volumes moyens récoltés par hectare pour les traitements sylvicoles réalisés dans les peuplements naturels et dans les plantations de résineux

| Programme | Éclaircie commerciale de plantation | | Autres travaux commerciaux-peuplements résineux | | Autres travaux commerciaux peuplements feuillus | | Total | |
|--|-------------------------------------|------------------------|---|------------------------|---|------------------------|-----------|------------------------|
| | Sup. (ha) | Vol. (m ³) | Sup. (ha) | Vol. (m ³) | Sup. (ha) | Vol. (m ³) | Sup. (ha) | Vol. (m ³) |
| Total Prog. d'aide forêt privée | 922 | 52 634 | 1 466 | 162 536 | 174 | 10 434 | 2 562 | 225 604 |
| Moyenne 2024-2025 (m ³ /ha) | 57 | | 111 | | 60 | | 88 | |
| Moyenne 2023-2024 (m ³ /ha) | 57 | | 114 | | 43 | | 90 | |

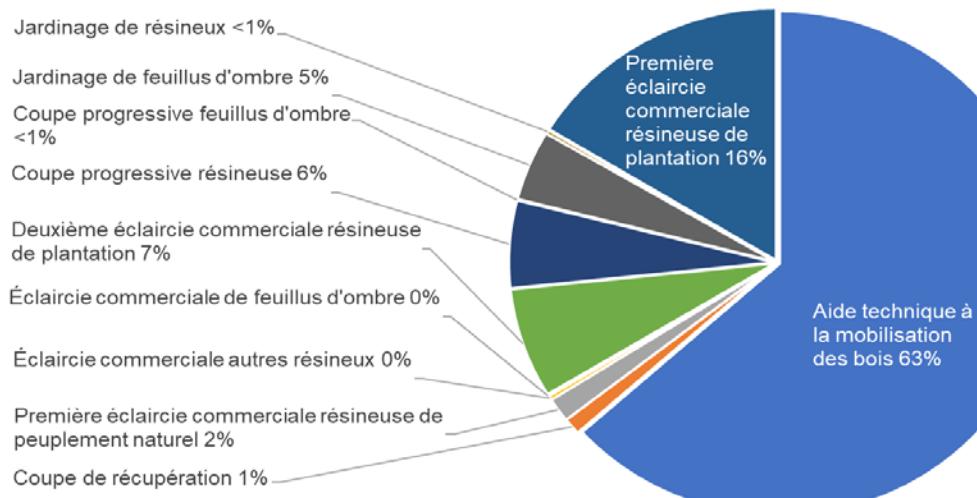


Figure 8. Répartition des volumes (m³) récoltés par travaux commerciaux

- Les volumes récoltés proviennent majoritairement de l'ATMB (63 %), soit une proportion semblable à 2023.

7. AUTRES PROGRAMMES

7.1 Programme de 2 milliards de plants

Le Programme de 2 milliards de plants a pour objectif le reboisement de superficies issues de perturbations naturelles, telles que des épidémies de tordeuses des bourgeons de l'épinette (TBE) ou autres insectes ravageurs, de chablis, feux, etc.

Pour 2024-2025, un montant de 6 673 \$ était disponible pour entretenir les plants qui ont été reboisés via ce programme. Un appel a été fait aux conseillers forestiers mais aucune demande n'a été déposée. Ce montant peut être reporté à l'année financière suivante.

7.2 Plan pour une économie verte 2030

Le Plan pour une économie verte 2030 vise à atténuer les effets des changements climatiques en augmentant le potentiel de séquestration de carbone des forêts commerciales. Plus précisément, ce programme permet le regarni et l'entretien des friches boisées, ainsi que la remise en production des peuplements affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE), bien que seuls des signes préliminaires de sa présence aient été observés sur notre territoire à ce jour.

Pour l'année 2024-2025, un total de 4 275 plants ont été mis en terre dans le cadre des travaux de regarni. Les travaux d'entretien ont couvert une superficie de 20 hectares.

Un montant total de 42 182 \$ a été investi pour la réalisation de ces travaux.



8. PLAN D'ACTION POUR LA MOBILISATION DES BOIS

Ce plan d'action vise à soutenir le développement de la forêt privée notamment par une augmentation des volumes de bois récoltés et livrés aux usines de transformation de la région.

8.1 Atteinte des volumes ciblés

Pour l'année 2024, la cible fixée pour le volume récolté sur le territoire de l'Agence Chaudière était de 680 000 m³. Les résultats obtenus ont légèrement dépassé les attentes puisque 691 238 m³ de bois ont été récoltés, soit 2 % de plus qu'anticipé. Ce volume représente 11 % de tous les bois récoltés pour l'ensemble de la forêt privée du Québec (6 416 600 m³).

En plus, à partir de la compilation effectuée par la Fédération des producteurs forestiers du Québec, notre territoire se classe au deuxième rang provincial pour les volumes de bois mis en marché.

Selon les données de la Fédération des producteurs de bois du Québec, un volume de 661 200 m³ a été récolté dans la catégorie sapin-épinette, soit 16 % de la récolte au Québec, qui est de 4 054 900 m³. Ce résultat positionne la région au deuxième rang provincial.



8.2 Démarche régionale de mobilisation des propriétaires à la récolte de bois

Le Plan d'action sur la mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois 2021-2024 prévoit une démarche régionale de mobilisation pour chacune des agences : l'objectif étant d'augmenter la récolte de bois pour répondre aux orientations du MRNF, notamment celle qui cible, par la contribution de toutes les régions du Québec, un volume de 7,8 M m³ de bois à livrer aux usines en 2024.

Sur recommandation du groupe régional de mobilisation, le plan d'action a été adopté au printemps 2022 par le conseil d'administration. Ainsi, les partenaires conviennent de la cible de récolte suivante :

Tableau 9. Cibles régionales et provinciales pour les volumes livrables de 2021 à 2024 (m³)

| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Région | | | | |
| Volume cible (m ³) | 640 000 | 655 000 | 670 000 | 680 000 |
| Volume livré (m ³) | 821 500 | 806 900 | 787 000 | 841 600 |
| Pourcentage volume livré/cible (%) | 128,4 | 123,2 | 117,5 | 123,8 |
| Province | | | | |
| Volume cible (m ³) | 6 100 000 | n/d | n/d | 7 800 000 |
| Volume livré (m ³) | 6 690 700 | 5 974 700 | 5 979 400 | 6 416 600 |
| Pourcentage volume livré région/province (%) | 12,3 | 13,5 | 13,2 | 13,1 |

- Le volume livré par la région représente 13,1 % du volume total livré au Québec.

Pour atteindre la cible, deux actions ont été planifiées par l'Agence. La première, un projet pilote mis en œuvre à l'automne 2024, portait sur une nouvelle méthode d'empilement des résidus forestiers visant à éviter l'étape de la préparation de terrain et les coûts associés, à la suite d'une coupe totale.

La seconde action sera déployée au cours de l'année 2025. Elle prévoit l'organisation d'une formation destinée à améliorer les méthodes de travail des opérateurs de multifonctionnelles et de porteurs dans un contexte de coupes partielles.



9. PLAN D'ACTION DE L'AGENCE

L'Agence dépose annuellement au MRNF un plan d'action qui contient plusieurs cibles. L'objectif de ce plan est de maximiser les retombées au bénéfice de la forêt privée. Le Tableau 10 illustre les résultats obtenus en 2024-2025. Ces données concernent uniquement le PAMVFP.

Tableau 10. Bilan du plan d'action 2024-2025

| Action | Indicateur | Cible | Résultat | % cible atteinte |
|---|--|--------------|--------------|------------------|
| Réaliser des travaux sylvicoles | Sommes investies en travaux non commerciaux | 2 215 790 \$ | 3 385 550 \$ | 153 % |
| | Nombre d'hectares réalisés en travaux non commerciaux | 1 499 ha | 2 099 ha | 140 % |
| | Sommes investies dans l'aide technique à la mobilisation des bois | 64 143 \$ | 377 069 \$ | 588 % |
| | Nombre d'hectares réalisés dans l'aide technique à la mobilisation des bois | 200 ha | 1 178 ha | 589 % |
| | Sommes investies en travaux commerciaux (excluant l'aide technique à la mobilisation des bois) | 298 929 \$ | 1 943 022 \$ | 650 % |
| | Nombre d'hectares réalisés en travaux sylvicoles commerciaux | 178 ha | 1 383 ha | 776 % |
| Améliorer les connaissances et la concertation des autres planifications de la forêt privée | Sommes investies dans la réalisation, la mise à jour et la mise en œuvre du PPMV | 65 000 \$ | 66 641 \$ | 103 % |
| Maintenir l'engagement des propriétaires forestiers dans la mise en valeur de la forêt privée | Sommes investies dans les activités de transfert de connaissances | 25 000 \$ | 20 079 \$ | 80 % |

Les cibles ont été largement dépassées grâce à un soutien additionnel reçu au cours de l'année 2024 (3 126 000 \$).



10. LES ACTIONS DU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR

10.1 Reboisement de feuillus

Depuis 2019, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre pour favoriser le reboisement en feuillus nobles, notamment par l'enrichissement en sous-couvert forestier, dans les trouées et par le boisement d'anciennes friches agricoles. Ces projets visent à diversifier la composition forestière afin d'accroître la résilience des forêts face aux changements climatiques.

En 2024, des travaux d'entretien ont été réalisés sur sept projets. Financé dans le cadre du projet pilote, un montant total de 12 332 \$ a été investi, couvrant des traitements de badigeonnage, l'installation de piquets ainsi que des coûts liés à l'amortissement pour l'installation de clôtures. Aucun nouveau projet n'a été implanté cette année.

À la suite de la réception du rapport du CERFO qui visait à identifier les facteurs de succès et d'échec des plantations de feuillus dans un contexte de changements climatiques et de pression de broutement, l'Agence prévoit ajuster le projet pilote en conséquence. En 2025, les actions suivantes sont prévues : poursuivre l'entretien des projets en cours, collaborer avec d'autres agences impliquées dans des initiatives similaires, déposer une nouvelle demande de financement et établir un cadre d'admissibilité pour les projets.

Après six années d'essais, le projet entre dans une phase de refonte, s'appuyant sur les apprentissages accumulés. Pour l'avenir, une attention particulière sera portée au profil des propriétaires admissibles ainsi qu'aux types de travaux soutenus dans le cadre du projet.

10.2 Plan d'orientation des ravages du sud de la Beauce - phase I

Cette initiative vise la réalisation de travaux d'aménagement forestier conformément aux modalités établies dans le Plan d'orientation des ravages du sud de la Beauce (secteurs Famine, Saint-Gédéon, Armstrong). Elle comprend également un accompagnement technique et un transfert de connaissances à l'intention des principaux acteurs concernés, soit les conseillers forestiers, les propriétaires privés et les opérateurs de machinerie.



Le volet « travaux avec modalités fauniques » a permis la réalisation de 81,6 hectares de travaux commerciaux, de préparation de terrain et de reboisement auprès de 9 producteurs en 2024.

Le projet mené en collaboration avec la Fondation de la faune (phase I) s'est terminé au début de juin 2025. Il a permis d'offrir une bonification pour l'application de certaines modalités fauniques prévues dans le cadre du plan d'orientation. Depuis 2022, 24 propriétaires ont bénéficié d'un soutien totalisant 12 472 \$ pour la réalisation de travaux sur 148,06 hectares.

Au cours de la prochaine année, un bilan de l'avancement des orientations sera présenté, de même que le dépôt de la phase II du projet. Depuis 2022, l'Agence a financé des travaux totalisant 187 577 \$ chez des propriétaires ayant mis en œuvre les mesures prévues au plan.

10.3 Suivis de milieux humides sous conservation volontaire

Cette année encore, l'Agence a continué le suivi des milieux humides situés sur des propriétés privées ayant fait l'objet d'ententes de conservation volontaire sur son territoire. Ce projet, amorcé au début des années 2000, a permis de sensibiliser plus de 160 propriétaires à l'importance écologique de leurs milieux humides, les incitant à s'engager formellement à les protéger.



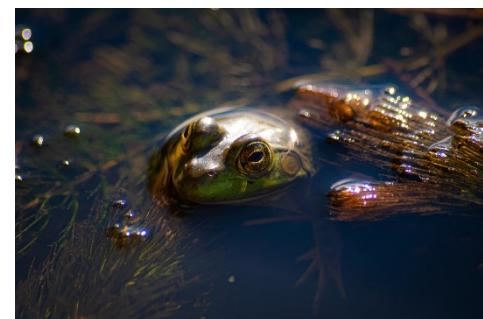
Au cours de l'été 2024, un suivi a été effectué auprès de certains signataires, notamment ceux dont le dernier passage remontait à 2013. Des visites de terrain ont été réalisées dans et autour des milieux humides concernés, ce qui a permis d'enrichir nos bases de données d'inventaire écologique.

Pour une deuxième année consécutive, les espèces fongiques (champignons) ont été recensées et ajoutées à l'inventaire des milieux humides. Nous avons également mis à jour les listes des espèces végétales et animales observées, incluant les espèces exotiques envahissantes.

Ce travail a été rendu possible grâce au soutien financier de la Fondation de la faune du Québec, ainsi qu'à la participation précieuse d'ornithologues amateurs de la région. Par la même occasion, nous avons mis à jour la liste des propriétaires engagés en y intégrant les nouveaux signataires.

Chaque propriétaire visité recevra une copie du *Cahier du propriétaire*, soit un document personnalisé contenant à la fois des informations générales sur les milieux humides et aussi des données spécifiques à leur terrain, incluant l'inventaire complet des espèces recensées.

Enfin, cette démarche nous permet aussi de maintenir le lien avec l'ensemble des signataires de la région grâce à la diffusion d'une nouvelle édition de notre bulletin *L'Inf-eau*, qui leur sera prochainement envoyé.



10.4 Déploiement des PAF bonifiés

Cette année a marqué la première véritable mise en œuvre des Plans d'aménagement forestier bonifiés (PAFB). Bien que cette possibilité soit désormais connue des conseillers forestiers, nous constatons qu'il reste encore du travail à faire avant d'en observer un déploiement significatif sur le terrain.

Au cours de la dernière année, nous avons largement fait connaître les PAFB par le biais d'articles dans les journaux et magazines, ainsi que sur les réseaux sociaux. Cette promotion se poursuivra au cours de l'année, d'autant plus que nous avons récemment obtenu la confirmation d'un nouveau financement dans le cadre du programme Plan nature. Ce soutien s'ajoute aux deux partenaires financiers déjà engagés, soit la Fondation de la faune et Environnement Canada.

Pour la prochaine année, nous comptons sur les conseillers forestiers pour promouvoir activement les PAFB auprès de leur clientèle. Nous sommes convaincus que des propriétaires bien informés seront heureux de profiter de plans d'aménagement plus complets, mieux adaptés à leurs besoins et soutenus financièrement.

Nous comptons désormais sur l'appui de trois partenaires financiers, ce qui nous permettra de financer un plus grand nombre de PAF bonifiés.



10.5 Projet pilote de forêt nourricière à Paroisse de Disraeli

L'agroforesterie est un domaine extrêmement prometteur, tant pour ses bénéfices environnementaux que pour ses retombées positives en matière de sécurité alimentaire, d'autonomie locale, de beauté paysagère et de lutte contre les instabilités climatiques. La mise en place d'aménagements agroforestiers nécessite une approche interdisciplinaire, mobilisant des connaissances issues de l'agronomie, de la foresterie, de la biologie, de l'horticulture et d'autres domaines connexes.

L'Agence Chaudière souhaite encourager et promouvoir ce type de projets novateurs dans la région. Cette année, nous avons exploré les possibilités de mettre en place un soutien structuré en vue de développer un réseau de forêts nourricières avec les acteurs intéressés du territoire.

Après avoir entamé des discussions avec plusieurs gestionnaires locaux, nous avons choisi de mettre de l'avant les nombreux avantages des projets agroforestiers, tout en accompagnant les initiatives qui s'inscrivent dans cette dynamique.



Un projet pilote de forêt nourricière, actuellement en développement en partenariat avec la Paroisse de Disraeli, devrait voir le jour au cours des deux prochaines années. Ce projet a été conçu pour impliquer les élèves de deux classes plein air de la polyvalente de Disraeli, ainsi qu'un organisme local œuvrant pour la souveraineté alimentaire.

Nous espérons que les citoyens s'approprieront cette initiative et qu'elle pourra servir de modèle pour le déploiement de futurs projets similaires dans la région.

10.6 Activités de transfert de connaissances aux producteurs

Comme par les années passées, l'Agence disposait d'un budget de 25 000 \$ pour financer des activités de transfert de connaissances. Ce montant a été utilisé pour donner 10 cours à 110 producteurs forestiers.

Les mandataires de l'Agence pour dispenser les formations sont : l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce (APBB), le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec (SPFRQ) et le Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec (SPFSQ).

Tableau 111. Nombre de cours offerts par mandataire et nombre de participants pour chaque formation donnée en 2024-2025

| Formations | APBB | SPFRQ | SPFSQ | Nombre de participants |
|--|-----------|-------|-------|------------------------|
| Abattage et notions d'affûtage | 1 | | | 5 |
| Abattage manuel sécuritaire | 1 | | | 8 |
| Transfert de boisés et d'érablières | 1 | | | 6 |
| Tronçonnage pour des revenus maximums | 1 | | | 12 |
| Utilisation sécuritaire de la débroussailleuse | 1 | | | 6 |
| Comptabilité forestière | 1 | | | 11 |
| Fiscalité forestière et rapport d'impôt | 3 | | | 50 |
| Petit traité de l'arpentage | 1 | | | 12 |
| Total | 10 | | | 110 |



11. AUTRES ACTIVITÉS DE L'AGENCE

11.1 Analyse de friches

D'un commun accord entre la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches, le MAPAQ, l'Agence des Appalaches et l'Agence Chaudière, une nouvelle procédure est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2010 concernant l'analyse des demandes de reboisement de friches. Les détails de cette procédure sont précisés dans les modalités administratives de l'Agence.

Lorsqu'une demande de révision d'une décision rendue par le MAPAQ est soumise à l'Agence, celle-ci la transmet au comité exécutif. Ce dernier formule ensuite une recommandation au conseil d'administration, qui décide d'entériner ou de révoquer, en tout ou en partie, la décision du MAPAQ.

Si le conseil d'administration choisit de renverser la décision initiale, un avis est transmis à la Direction régionale du MAPAQ pour l'en informer. L'Agence rend alors une décision finale, en tenant compte, le cas échéant, de nouveaux arguments soumis par le MAPAQ.

En 2024, l'Agence Chaudière a analysé une demande de révision relative au reboisement de friches abandonnées. La demande a été refusée, car elle ne répondait pas aux critères établis dans l'entente-cadre conclue entre le MAPAQ et l'Agence, encadrant l'admissibilité à ce type de reboisement.



11.2 Réglementation sur l'abattage d'arbres

L'Agence a analysé 91 demandes de permis d'abattage d'arbres avant leur émission par la MRC des Appalaches. Il s'agit d'une diminution de 6 dossiers par rapport à l'année précédente.

De plus, 6 dossiers de plaintes ont été analysés et plusieurs avis techniques ont été donnés aux professionnels œuvrant sur le territoire de la MRC des Appalaches en lien avec le règlement 169 sur l'abattage d'arbres.



11.3 Demandes de renseignements sylvicoles

Les demandes de renseignements sylvicoles, qui sont adressées principalement par les notaires, visent à obtenir toutes les informations requises pour des travaux financés conformément à des prescriptions sylvicoles.

Cette année, l'Agence a répondu à 93 demandes de renseignements sylvicoles, soit une augmentation de 37 demandes par rapport aux 56 demandes de l'année précédente.

Lors de la vente d'une propriété forestière, les parties en cause doivent connaître les obligations toujours en vigueur qui sont contractées envers l'Agence par le signataire des prescriptions de travaux sylvicoles. Les obligations varient dans le temps en fonction du type de traitement sylvicole réalisé ainsi que de la date du traitement.

Ainsi, l'Agence a approuvé une liste de 25 vendeurs qui ont été libérés de toutes obligations relatives à la protection des investissements sylvicoles suite à la vente de leur propriété forestière.



11.4 Bureau d'enregistrement des producteurs forestiers

Au cours de l'année 2024-2025, le Bureau d'enregistrement de la Chaudière a analysé 1 392 dossiers de producteurs forestiers, comparativement à 1 407 dossiers pour la même période l'année précédente. Parmi les dossiers traités, 392 nouveaux propriétaires ont été inscrits au registre des producteurs forestiers, soit avec un plan d'aménagement forestier transféré par l'ancien propriétaire (98) ou avec un nouveau plan (294). Finalement, nous avons procédé à l'enregistrement de 75 nouveaux propriétaires de plus que l'an dernier.

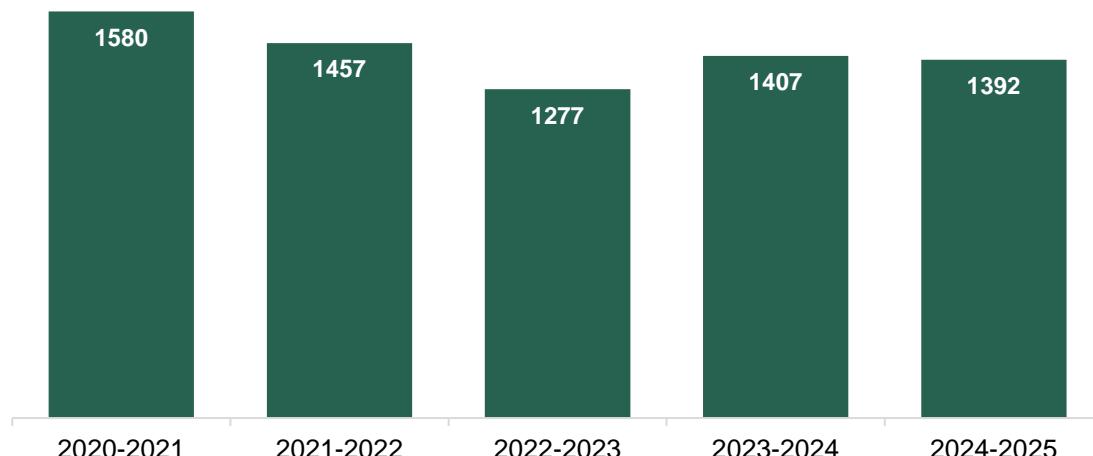


Figure 9. Nombre de dossiers de producteurs forestiers traités au Bureau d'enregistrement de la Chaudière par année financière

Tableau 12. Activités détaillées du bureau d'enregistrement en 2024-2025

| Type d'enregistrement | Nombre de dossiers |
|---|--------------------|
| Mise à jour du certificat (Vente) | 21 |
| Nouveau propriétaire avec PAF transféré | 98 |
| Ajout de lot avec nouveau PAF | 76 |
| Ajout de lot et mise à jour du lot | 1 |
| Ajout de lot avec PAF transféré | 21 |
| Renouvellement de certificat et de PAF | 303 |
| Renouvellement de PAF | 71 |
| Renouvellement de certificat | 450 |
| Modification de PAF | 10 |
| Modification du certificat | 42 |
| Demande de duplicata | 5 |
| Nouveau propriétaire | 294 |
| Total | 1 392 |

Au 31 mars 2025, on comptait 4 283 propriétaires de lots boisés ayant le statut de producteur forestier reconnu sur le territoire de l'Agence, tandis qu'il y a 5 792 dossiers actifs au registre des producteurs forestiers pour le Bureau d'enregistrement de la Chaudière. On observe que le nombre de dossiers tant à l'Agence qu'au Bureau d'enregistrement est stable.

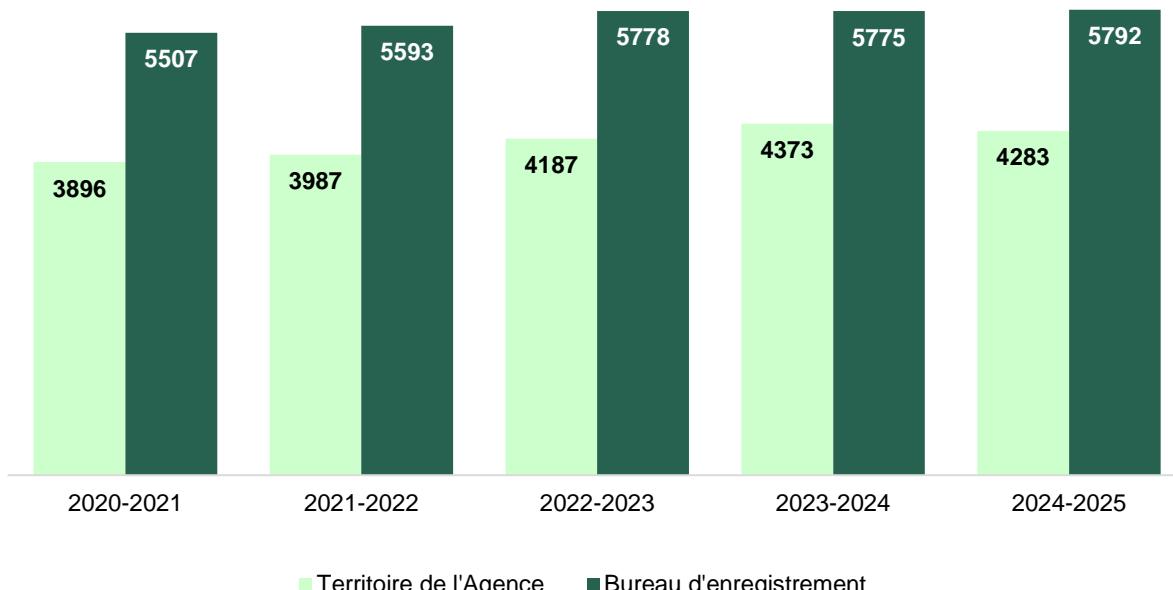


Figure 10. Nombre de producteurs forestiers inscrits sur le territoire de l'Agence et au Bureau d'enregistrement de la Chaudière au 31 mars par année financière

ÉTATS FINANCIERS

**Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées de la Chaudière**

**États financiers
au 31 mars 2025**

| | |
|-----------------------------------|---------|
| Rapport de l'auditeur indépendant | 2 - 5 |
| États financiers | |
| Résultats | 6 |
| Évolution de l'actif net | 7 |
| Flux de trésorerie | 8 |
| Situation financière | 9 |
| Notes complémentaires | 10 - 15 |
| Annexes | 16 - 17 |



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
375, rue Labbé
Thetford Mines (Québec) G6G 1Z4
T 418 335-7511

Aux administrateurs de
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière (ci-après l'*« organisme »*), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des contributions de l'industrie et autres contributions dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de contributions de l'industrie et autres contributions, de l'insuffisance des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2025 et 2024, de l'actif à court terme aux 31 mars 2025 et 2024 et de l'actif net aux 1er avril 2024 et 2023 et aux 31 mars 2025 et 2024. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.*¹

Thetford Mines
Le 18 juin 2025

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A127311

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

| | 2025 \$ | 2024 \$ |
|--|-------------------|-------------------|
| Produits | | |
| Apports | | |
| Ministère des Ressources naturelles et des Forêts | 5 276 838 | 2 829 835 |
| Ministère des Ressources naturelles et des Forêts – soutien additionnel | 1 066 000 | |
| Ministère des Ressources naturelles et des Forêts – Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone | 95 053 | |
| Ministère des Ressources naturelles et des Forêts – plans d'aménagement forestier bonifiés | 265 | |
| Ministère des Ressources naturelles et des Forêts – PEV 2030 | 44 291 | |
| Environnement et Changement climatique Canada | 3 000 | 6 750 |
| Fondation de la faune du Québec | 13 651 | 14 857 |
| Cotisations des membres | 1 200 | 1 250 |
| Location à titre gratuit (note 4) | 19 865 | 19 865 |
| Contributions de l'industrie | 691 238 | 673 163 |
| Autres contributions | 31 869 | 50 293 |
| Remboursement de travaux détruits | 15 750 | 19 658 |
| Services-conseils | 34 767 | 32 337 |
| Revenus d'enregistrement de producteurs | 4 550 | 6 070 |
| Autres revenus divers | 885 | 364 |
| Pénalité vérification opérationnelle | 77 073 | 35 923 |
| | 6 217 488 | 4 868 043 |
| Charges | | |
| Salaires et charges sociales | 434 815 | 396 491 |
| Travaux – programmes d'aide | 5 791 426 | 4 500 898 |
| Matériels – terrain | 4 027 | 4 431 |
| Contrats de service | 20 079 | 20 315 |
| Travaux techniques (SIGGA) | 3 332 | 3 168 |
| Frais de représentation et de déplacement | 6 405 | 6 632 |
| Formation | 4 643 | 980 |
| Assurances | 15 393 | 8 071 |
| Charges locatives | 23 861 | 24 415 |
| Fournitures et frais de bureau | 13 422 | 12 452 |
| Télécommunications | 7 284 | 7 048 |
| Frais divers | 2 636 | 1 106 |
| Honoraires professionnels | 21 958 | 78 161 |
| Informatique | 4 850 | 6 872 |
| Frais d'acquisition de données | 72 | |
| Frais bancaires | 464 | 433 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 7 519 | 6 894 |
| | 6 362 186 | 5 078 367 |
| Insuffisance des produits par rapport aux charges | (144 698) | (210 324) |

**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées
de la Chaudière**
Évolution de l'actif net
pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

| | 2025 | 2024 |
|---|------------------|-------------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début | 443 056 | 653 380 |
| Insuffisance des produits par rapport aux charges | (144 698) | (210 324) |
| Solde à la fin | 298 358 | 443 056 |

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées
de la Chaudière**
Flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

| | 2025 \$ | 2024 \$ |
|---|-------------------|--------------------|
| ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT | | |
| Insuffisance des produits par rapport aux charges | (144 698) | (210 324) |
| Éléments hors caisse | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 7 519 | 6 894 |
| Ministère des Ressources naturelles et des Forêts – soutien additionnel | | (1 066 000) |
| Variation nette d'éléments du fonds de roulement | | |
| Intérêts courus | 5 616 | 5 710 |
| Comptes clients | 7 853 | (22 308) |
| Comptes clients – industries forestières | (15 309) | 17 300 |
| Apports à recevoir | (6 901) | 2 764 |
| Taxes à la consommation à recevoir | 2 802 | (2 277) |
| Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement | (388 348) | 267 296 |
| Apports reportés | <u>31 127</u> | <u>(60 989)</u> |
| Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement | <u>(500 339)</u> | <u>(1 061 934)</u> |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | |
| Encaissement des dépôts à terme | 468 000 | 639 935 |
| Immobilisations corporelles | <u>(10 258)</u> | <u>(9 709)</u> |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | <u>457 742</u> | <u>630 226</u> |
| Diminution nette de l'encaisse | | |
| Encaisse au début | (42 597) | (431 708) |
| Encaisse à la fin | <u>424 198</u> | <u>855 906</u> |
| | <u>381 601</u> | <u>424 198</u> |

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées
de la Chaudière
Situation financière**

au 31 mars 2025

| | 2025 | 2024 |
|--|-------------|-------------|
| | \$ | \$ |
| ACTIF | | |
| Court terme | | |
| Encaisse | 381 601 | 424 198 |
| Dépôts à terme, 1,2 % | | 468 000 |
| Intérêts courus | | 5 616 |
| Comptes clients | 17 754 | 25 607 |
| Comptes clients – industries forestières (note 5) | 123 174 | 107 865 |
| Apports à recevoir | 14 374 | 7 473 |
| Taxes à la consommation à recevoir | 4 400 | 7 202 |
| | 541 303 | 1 045 961 |
| Long terme | | |
| Immobilisations corporelles (note 6) | 35 907 | 33 168 |
| | 577 210 | 1 079 129 |
| PASSIF | | |
| Court terme | | |
| Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 7) | 231 194 | 619 542 |
| Apports reportés (note 8) | 47 658 | 16 531 |
| | 278 852 | 636 073 |
| ACTIF NET | | |
| Investi en immobilisations | 35 907 | 33 168 |
| Non affecté | 220 994 | 358 804 |
| Affecté aux projets futurs (note 3) | 41 457 | 51 084 |
| | 298 358 | 443 056 |
| | 577 210 | 1 079 129 |

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu d'une loi du Québec à caractère privé, est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* qui a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

De plus, l'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et ces services pour son fonctionnement régulier.

Contributions de l'industrie, revenus d'enregistrement de producteurs et autres produits

Les contributions de l'industrie, les revenus d'enregistrement de producteurs et les autres produits sont constatés au fur et à mesure que les services sont rendus et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts et sont constatés en fonction du temps écoulé.

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux annuel de 20 %.

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées
de la Chaudière
Notes complémentaires**

au 31 mars 2025

3 - ACTIF NET AFFECTÉ AUX PROJETS FUTURS

L'organisme, à la suite d'une résolution du conseil d'administration prise en 2018, a décidé de réserver une partie de son actif net non affecté afin de prévoir des déboursés dans le projet Mobilisation des bois pour un total de 60 000 \$. Un montant de 1 147 \$ a été utilisé en 2025 (28 795 \$ de 2019 à 2024). Le solde en date du 31 mars 2025 totalise 30 058 \$.

De plus, l'organisme, à la suite d'une résolution du conseil d'administration prise en 2018, a décidé de réserver une partie de son actif net non affecté pour l'activité d'enregistrement de producteurs au pour un total de 29 101 \$, dont 8 480 \$ ont été utilisés en 2025 (9 222 \$ de 2019 à 2024). Ce montant représente la somme des excédents (insuffisances) des produits par rapport aux charges pour l'activité d'enregistrement de producteurs depuis le 1er avril 2009. Le solde en date du 31 mars 2025 totalise 11 399 \$.

4 - SERVICES À TITRE GRATUIT

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat venant à échéance en décembre 2030, à louer les locaux de la MRC des Appalaches. Cette location est faite à titre gratuit. Ainsi, au cours de l'exercice, les éléments suivants ont été inscrits aux livres de l'organisme :

| | 2025 | 2024 |
|--------------------|---------------|---------------|
| | \$ | \$ |
| Apports | | |
| MRC des Appalaches | 19 865 | 19 865 |
| Charges | | |
| Charges locatives | 19 865 | 19 865 |

**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées
de la Chaudière
Notes complémentaires**

au 31 mars 2025

5 - COMPTES CLIENTS – INDUSTRIES FORESTIÈRES

| | 2025 | 2024 |
|---|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Produits Forestiers Arbec inc. | 631 | 1 233 |
| Les Produits Forestiers D&G ltée | 3 489 | 231 |
| Domtar inc. | 6 781 | 3 705 |
| Mobilier Rustique (Beauce) inc. | 30 851 | 22 419 |
| Multibois F.L. inc. | | 36 |
| Scierie Alexandre Lemay & Fils inc. | 3 986 | 16 638 |
| Clermont Hamel ltée | 15 209 | 8 848 |
| Les Bois Poulin inc. | 406 | 602 |
| Carrier & Bégin inc. | 21 341 | 28 777 |
| La Menuiserie d'East Angus inc. | | 108 |
| Scierie Clifton inc. | | 17 |
| Les Industries Picard & Poulin inc. | | 2 767 |
| Scierie Lapointe & Roy ltée | 6 465 | 834 |
| Fontaine inc. | 6 686 | 366 |
| Vexco inc. | | 40 |
| Bois Daaquam inc. | | 1 228 |
| Blanchette et Blanchette inc. | | 278 |
| Le Spécialiste du bardage de cèdre inc. | 10 767 | 4 283 |
| Entreprise Forestière Lambert inc. | 1 820 | 1 943 |
| René Bernard inc. | | 1 035 |
| Bois LIB inc. | 14 671 | 12 425 |
| Groupe NBG inc. | 71 | 52 |
| | 123 174 | 107 865 |

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | 2025 | | |
|-------------------------|----------------|----------------------|------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette |
| | \$ | \$ | \$ |
| Équipement informatique | 92 389 | 62 538 | 29 851 |
| Mobilier et agencements | 39 626 | 33 570 | 6 056 |
| | 132 015 | 96 108 | 35 907 |
| <hr/> | | | |
| | 2024 | | |
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette |
| | \$ | \$ | \$ |
| Équipement informatique | 82 131 | 56 356 | 25 775 |
| Mobilier et agencements | 39 626 | 32 233 | 7 393 |
| | 121 757 | 88 589 | 33 168 |

**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées
de la Chaudière
Notes complémentaires**
au 31 mars 2025

7 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

| | 2025 | 2024 |
|---|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Comptes fournisseurs et charges à payer | 172 433 | 565 529 |
| Retenues à la source à payer | 33 218 | 39 892 |
| Vacances à payer | 25 543 | 14 121 |
| | 231 194 | 619 542 |

Les sommes à remettre à l'État totalisent 29 970 \$ au 31 mars 2025 (36 168 \$ au 31 mars 2024).

8 - APPORTS REPORTÉS

| | 2025 | 2024 |
|--|-----------------|-----------------|
| | \$ | \$ |
| Développement, mise à jour et mise en œuvre d'une démarche régionale de mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois | | |
| Solde au début | 9 858 | 12 216 |
| Montant constaté aux résultats | (9 858) | (2 358) |
| Solde à la fin | - | 9 858 |
| ----- | ----- | ----- |
| Programme 2G de plants – 2021 | | |
| Solde au début | 6 673 | 49 595 |
| Montant constaté aux résultats | (42 922) | (42 922) |
| Solde à la fin | 6 673 | 6 673 |
| ----- | ----- | ----- |
| Plans d'aménagement forestier bonifiés | | |
| Montant accordé au cours de l'exercice | 41 250 | 41 250 |
| Montant constaté aux résultats | (265) | (265) |
| Solde à la fin | 40 985 | 16 531 |
| ----- | ----- | ----- |
| 47 658 | 16 531 | |

Les apports reportés représentent des ressources non utilisées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement du prochain exercice.

**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées
de la Chaudière
Notes complémentaires**

au 31 mars 2025

9 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES PAR UN ADMINISTRATEUR

| | 2025 | 2024 |
|---|-------------|-------------|
| | \$ | \$ |
| Produits | | |
| Contributions de l'industrie | 85 842 | 87 702 |
| Revenus d'enregistrement de producteurs | 9 593 | |

Ces transactions ont été effectuées à la valeur d'échange, à l'exclusion des instruments financiers qui en découlent.

10 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients, les comptes clients – industries forestières et les apports à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

Les montants des projets suivants sont inclus dans l'état des résultats :

| | ANNEXE A | |
|---|-----------------|-------------|
| | 2025 | 2024 |
| | \$ | \$ |
| PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER BONIFIÉS | | |
| Produits | | |
| Ministère des Ressources naturelles et des Forêts | 265 | ----- |
| Charges | | |
| Salaires et charges sociales | 265 | ----- |
| Excédent (insuffisance) des produits par rapports aux charges | - | - |
| ANNEXE B | | |
| | 2025 | 2024 |
| | \$ | \$ |
| REVENUS D'ENREGISTREMENT DE PRODUCTEURS | | |
| Produits | | |
| Revenus d'enregistrement de producteurs | 34 767 | ----- |
| Charges | | |
| Salaires et charges sociales | 36 681 | 38 306 |
| Frais de représentation et de déplacement | 191 | 125 |
| Assurances | 1 279 | 167 |
| Charges locatives | 599 | 682 |
| Fournitures et frais de bureau | 3 187 | 2 911 |
| Télécommunications | 943 | 1 107 |
| Honoraires professionnels | 367 | 284 |
| Insuffisance des produits par rapport aux charges | 43 247 | 43 582 |
| | (8 480) | (11 245) |

**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées
de la Chaudière**

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

| | ANNEXE C | |
|---|-----------------|-------------|
| | 2025 | 2024 |
| | \$ | \$ |
| <i>FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC</i> | | |
| Produits | | |
| Fondation de la faune du Québec | 13 651 | 14 857 |
| Charges | | |
| Salaires et charges sociales | 19 739 | 23 643 |
| Travaux – programme d'aide | 7 830 | 3 086 |
| Frais de représentation et de déplacement | 738 | 584 |
| Fournitures et frais de bureau | 585 | |
| | 28 892 | 27 313 |
| Insuffisance des produits par rapport aux charges | (15 241) | (12 456) |



Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Édifice Appalaches, 3^e étage
233, boulevard Frontenac Ouest, bureau 302
Thetford Mines (Québec) G6G 6K2
(418) 335-1112
agencech@arfpca.ca | www.arfpca.ca